



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

innovation

Question écrite n° 72181

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur les nouveaux canaux de communication et de distribution. Dans le rapport du 7 novembre 2014 sur la « Transformation numérique de l'économie », Philippe Lemoine, président du Forum d'action modernités et président de la Fondation Internet nouvelle génération, recommande d'inscrire l'e-tourisme comme un thème de la *French Tech*, avec l'ambition de favoriser l'innovation, le rapprochement d'universités, d'industriels et de financeurs, de faire de l'e-tourisme un secteur stratégique recevant le soutien de la BPI, avec une implication du Medef et des CCI et de créer l'Agence digitale de l'expérience touristique, nouvelle destination virtuelle de la France. Par conséquent il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Avec 84,7 millions de visiteurs étrangers en 2013, soit une croissance de 2 % par rapport à 2012, la France reste la première destination touristique mondiale. Alors que les prévisions tablent sur un doublement du nombre de touristes à l'échelle mondiale d'ici 2030, pour atteindre 2 milliards de touristes, la France s'est fixé l'objectif d'être en mesure d'accueillir 100 millions de touristes étrangers d'ici 2030. Le Gouvernement a souhaité accompagner cet objectif par la mise en place d'une stratégie ambitieuse et structurante pour l'ensemble du secteur touristique. Le numérique est ainsi l'un des 5 axes de la stratégie présentée le 19 juin 2014 lors de la clôture des assises du tourisme. Plusieurs mesures ont été annoncées en ce sens par le ministre des affaires étrangères et du développement international, telles que : - le déploiement du wifi gratuit, en particulier dans les lieux d'accueil et de transit ; - l'amélioration des informations disponibles au profit des touristes. Le numérique constitue en effet aujourd'hui un élément déterminant de la compétitivité de la « destination France ». Le numérique participe tout d'abord au renforcement de l'attractivité des destinations touristiques en améliorant, d'une part, leur visibilité à l'international et, d'autre part, les services proposés lors du séjour afin d'enrichir l'expérience des clientèles touristiques. L'objectif doit être l'émergence de « destinations touristiques intelligentes » conçues comme un écosystème de services numériques. Cette thématique a été reconnue comme prioritaire par les acteurs du tourisme, lors d'une conférence organisée par la direction générale des entreprises avec le soutien de la fédération des offices de tourisme de France et Atout France le 12 décembre à la Bibliothèque nationale de France. Le conseil de la promotion du tourisme, mis en place par le ministre des affaires étrangères et du développement international doit aussi répondre à ces enjeux de structuration et de visibilité de l'offre touristique française, en particulier dans leur dimension numérique. Des travaux spécifiques ont été conduits sur cette thématique pour promouvoir une vraie « révolution numérique » tant au niveau de l'« expérience client » que de la mise en place de conditions de concurrence équitables pour les professionnels. Des mesures concrètes et opérationnelles seront annoncées et mises en œuvre dès le premier semestre 2015. Le numérique appliqué au secteur du tourisme est également un domaine innovant propice au développement des entreprises et notamment de start-ups, au sein de la French Tech. Plusieurs dispositifs concourant au développement de ces start-ups peuvent être mis en avant : - le pôle de compétitivité Cap Digital fait émerger

des projets de recherche collaboratifs associant entreprises et organismes de recherche dans le domaine notamment du tourisme ; - dans le cadre du programme des investissements d'avenir, 15 projets de déploiement de services sans contact sont soutenus par l'Etat sur 14 territoires. Sur les 66 M€ de financements publics mobilisés (40 M€ par les acteurs publics locaux et 26 M€ par l'Etat), 9 % concernent des projets dans le domaine du tourisme ; - le tourisme est identifié comme un thème important dans différents écosystèmes récemment labellisés « métropole French Tech ». Par exemple, l'écosystème bordelais met en avant un projet d'accélérateur de start-ups, 33 entrepreneurs, positionnés sur la gastronomie et le tourisme. Dans le cadre de l'initiative French Tech, 200 M€ sont mobilisés dans le cadre des investissements d'avenir pour permettre à Bpifrance dans le cadre d'une convention avec l'Etat d'investir au côté d'investisseurs privés dans des accélérateurs de start-ups ; - des initiatives telles que le Welcome City-lab, premier incubateur exclusivement dédié à l'innovation dans le tourisme, facilitent l'expérimentation sur le territoire urbain de solutions innovantes permettant d'enrichir l'expérience des visiteurs. Au regard du succès rencontré par cette initiative, une coopération entre l'Etat et le Welcome City Lab sera développée en 2015, pour favoriser la mise en place d'un réseau d'incubateurs et d'accélérateurs dédiés au tourisme, en France comme à l'international, en lien avec la French Tech ; - enfin, l'utilisation de données publiques ou privées, dans le secteur du tourisme, sera encouragée. Plusieurs projets sont à l'étude pour 2015, en particulier la mise à disposition de données issues des systèmes d'informations des acteurs publics locaux du tourisme.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72181

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10798

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10621